



Paris, le 3 avril 2008

Monsieur le Directeur Général,

L'intersyndicale CDC a pris connaissance de la lettre de M. Nanty suite à la séance de négociation qu'il a menée le Mardi 1<sup>er</sup> avril. Nous jugeons sa proposition de ce jour-là, qualifiée par lui d' « ultime », insuffisante, inacceptable en l'état.

Nous avons cependant noté avec intérêt les progrès enregistrés lors de ces discussions : la notion de socle commun notamment va dans le bon sens.

Mais nous considérons que la réponse à la revendication que nous portons avec vigueur avec les personnels n'est pas à la hauteur des attentes, des besoins et des possibilités de la CDC. Nous avons par ailleurs toujours indiqué que pour approcher au plus près de notre objectif, il n'y avait pas qu'un seul moyen.

C'est pourquoi nous demandons, dans l'intérêt des personnels et de la CDC, que les négociations se poursuivent sans délai en vue de préciser les mesures complémentaires permettant d'agir sur

- les montants distribués ;
- les mesures proposées en vue de reconnaître le travail collectif et d'améliorer le pouvoir d'achat ; comme nous l'avons déjà dit, outre le versement d'un complément d'intéressement ou d'un complément exceptionnel d'ACF, d'autres voies sont possibles !
- le champ d'application de chaque mesure.
- les délais de versement.

Dans cet esprit, nous ferons en séance des propositions issues du travail effectué avec les assemblées de personnels en mouvement.

Nous vous demandons de nous recevoir dans les délais les plus brefs pour que se poursuivent les négociations amorcées, dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Veillez agréer, monsieur le directeur Général, l'assurance de notre haute considération.